

PREAVIS N°47/2009

Remise à niveau des installations de régulation routière (IRR) le long du m1 - Demande de crédit

Au Conseil communal
de et à
Chavannes-près-Renens

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. PREAMBULE

Les communes de Chavannes-près-Renens et d'Ecublens sont copropriétaires, selon un pourcentage défini, de certaines des installations de régulation routière dont il est question dans ce préavis ; dès lors, dans un souci de transparence, celui-ci est établi pour les deux communes.

2. ETAT DE SITUATION

Suite à certains problèmes récurrents de détection des véhicules rencontrés au carrefour du Pontet, un contrôle du système par une entreprise spécialisée a mis en évidence le mauvais fonctionnement de nombreuses boucles d'induction au sol.

Pour leur part, les transports publics de la région lausannoise ont procédé à une évaluation technique des installations de régulation routière (IRR) échelonnées le long du tracé du m1, laquelle a révélé la nécessité de procéder à une opération globale de remise à niveau de ces dernières, tant au niveau des appareillages externes qu'internes.

Ces installations, pour la plupart en exploitation depuis 1990, n'ont bénéficié depuis lors d'aucune mise à jour ou rénovation ; leur état général peut par conséquent être qualifié de vétuste et obsolète, nécessitant une intervention de la part des propriétaires, ceci pour des raisons évidentes de disponibilité, donc de sécurité.

3. PRINCIPE DE REMISE A NIVEAU DES INSTALLATIONS DE REGULATION ROUTIERE

Après analyse de la situation, et au vu de la disponibilité à moyen terme (4 ans au moins) des pièces de rechange et du support offerts par le fournisseur des installations (Siemens SA), le présent préavis ne porte que sur la modernisation de celles-ci et non sur leur renouvellement complet, bien plus onéreux et contraignant pour les parties.

Ces installations seront donc rénovées en fonction du niveau de vétusté et d'obsolescence de leurs composants (voir tableau ci-dessous), le carrefour du Pontet étant prévu en 2009, au vu de son importance et des problèmes précités de détection des véhicules, et les autres échelonnés dès 2010.

Les installations de régulation routière des carrefours de Praz-Véguey et de la Mouline, commune de Chavannes-près-Renens, mais parties intégrantes du plan d'affectation cantonal n° 229 (PAC 229), étant appelées à être modifiées, respectivement à court et à moyen terme, en fonction de projets actuellement à l'étude, elles n'ont pas été prises en compte dans le présent préavis ; leur éventuelle remise à niveau avant modification devront faire l'objet de négociations entre les parties prenantes (Hautes Ecoles, canton, commune).

4. REPARTITION DES COUTS ET INSTALLATIONS CONCERNEES

Le présent préavis concerne donc les installations de régulation routière mentionnées dans le tableau ci-dessous, à l'exception de celles des carrefours Praz-Véguey et Mouline, et propriété des communes de Chavannes-près-Renens et d'Ecublens selon un pourcentage défini par convention (Pontet) ou conformément aux limites territoriales.

Installation	Pourcentage		Ordre	Observations
	Chavannes	Ecublens		
Pontet Nord	25	75	1	
Cèdres Champ-Fleuri	25	75	3	
Concorde	0	100	2	
Praz-Véguey	100	0	3	Font partie du PAC 229
Mouline	100	0	4	

5. CARREFOUR DU PONTET, SIGNALISATION ROUTIERE ET SYSTEME DE DETECTION DES VEHICULES

Les panneaux de signalisation routière (panneaux de direction avancés sur routes principales) placés sur les portiques accusent le poids des ans et, de plus, leur mise en conformité selon les normes de l'Office fédéral des routes (OFROU) doit intervenir d'ici 2012 ; ces éléments plaident donc en faveur d'un remplacement de ces panneaux dans le cadre des travaux de remise à niveau des installations de régulation routière.

En ce qui concerne le système de détection des véhicules, la proposition contenue dans le présent

préavis préconise la pose de caméras de surveillance du trafic sur les portiques surplombant les voies de circulation ; ce système a pour avantage de supprimer les boucles d'induction au sol, les zones de détection étant programmées directement sur les caméras, et d'être par conséquent moins onéreux à terme (suppression des frais de réfection de la chaussée suite au remplacement ou à la réparation des boucles inductives).

6. COUTS

Les coûts totaux comprennent les actions suivantes :

- Remise à niveau des installations de régulation routière (mise à jour de l'électronique des contrôleurs, mise en place d'ampoules à LED, rénovation des armoires en polyester)
- Raccordement, mise en service et gestion
- Acquisition et mise en place du système de détection des véhicules par caméras au carrefour du Pontet
- Remplacement et mise en place de nouveaux panneaux de signalisation au carrefour du Pontet

Installation	Prix brut [CHF]	15%	Répartition [%]		Chavannes	Ecublens	
			Chavannes	Ecublens			
Pontet Nord	126'580.00	145'567.00	25.00	75.00	36'391.75	109'175.25	
Cèdre et Champ Fleuri	39'437.67	45'353.32	25.00	75.00	11'338.33	34'014.99	
Concorde	54'821.42	63'044.63	0.00	100.00	0.00	63'044.63	
Praz Veguey	0.00	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	
Mouline	0.00	0.00	100.00	0.00	0.00	0.00	
Effectué par :							
Totaux	220'839.09	253'964.95			47'730.08	206'235.00	
					TVA	51'357.57	221'908.86

Le pourcentage SIA (divers et imprévus 15 %) est inclus dans les prix.

Un tableau détaillé, avec le coût de chacune des actions, est annexé au présent préavis.

7. ENTRETIEN ET REPARATION DES INSTALLATIONS DE REGULATION ROUTIERE

A l'heure actuelle, les TL assurent l'entretien et les réparations courantes des installations sans être au bénéfice d'un contrat avec le fournisseur (Siemens SA), ce dernier étant toutefois appelé, au besoin, pour des interventions nécessitant des connaissances particulières.

Les TL recentrant progressivement leurs ressources sur les activités de transport, le support technique qu'ils assurent actuellement pourrait à terme ne plus entrer dans leurs attributions.

Dès lors, en cas d'acceptation du présent préavis, un contrat de maintenance sera conclu entre le fournisseur (Siemens SA) et les TL garantissant dans la durée, tant aux propriétaires qu'aux exploitants, une bonne disponibilité des installations, ainsi qu'un senseur (ou capteur) d'état des équipements.

Ainsi, les TL continueront à assurer le suivi technique et financier des installations de régulation routière et transmettront aux communes leurs décomptes respectifs conformément à la répartition appliquée à ce jour.

La conclusion d'un tel contrat nécessite une mise en conformité d'entrée (prestation unique) qui s'ajoute à l'entretien préventif annuel des contrôleurs.

De fait, si le marché se conclut, le fournisseur pressenti (Siemens SA) offrira la conformité d'entrée, soit un montant total pour les deux communes de Fr. 9'700.--, TVA non comprise.

L'entretien préventif annuel des contrôleurs se monte également à Fr. 9'700.--, TVA non comprise, pour les deux communes.

Par souci de transparence, l'entretien 2009 est inclus dans le présent préavis et, en appliquant la clé de répartition utilisée précédemment, le montant annuel à charge de la commune de Chavannes-près-Renens s'élève à Fr. 4'015.--, TVA non comprise.

Pour les années suivantes, ce dernier montant sera incorporé dans le budget courant.

8. COUTS TOTAUX POUR LA COMMUNE DE CHAVANNES-PRES-RENEIS

• Remise à niveau des installations de régulation routière	Fr.	51'500.-- TTC
• Entretien préventif des installations pour 2009	Fr.	4'300.-- TTC
Montant total	Fr.	55'800.-- TTC
		=====

Au vu de ce qui précède, la Municipalité demande au Conseil communal de bien vouloir adopter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

Le Conseil communal de Chavannes-près-Renens,

- vu le préavis N°47/2009,
- ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'octroyer à la Municipalité, un crédit extrabudgétaire de **Fr. 55'800.--** afin de pouvoir réaliser les travaux de remise à niveau des installations de régulation routière (IRR) le long du m1.

AUTORISE

- la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante ou, le cas échéant, par un emprunt aux meilleures conditions du moment et amorti sur 10 ans.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 24 août 2009

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

(L.S)

André GORGERAT

Sylviane TOURNIER

Chavannes-près-Renens, le 25 août 2009

Délégation municipale :

- M. André Gorgerat, Syndic,
section « Finances »
- Mme Claudine Jaton, Municipale,
section "Domaines - bâtiments"

Annexe : tableau détaillé avec coût de chacune des actions